



A l'attention de Monsieur Yann THONON Directeur
Général

Affaire suivie par Cyril RUOTTE
Tel : 06 70 55 81 73
Mail : cyril.ruotte@labanquepostale.fr

Le 11/06/2025

Objet : Proposition commerciale indicative – Prêt Social

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en nous associant à la réalisation de votre projet.

Afin de répondre à vos besoins et objectifs exprimés, nous avons le plaisir de vous adresser une proposition de financement indicative à hauteur de 761 289,00 € dont vous trouverez ci-dessous les principales caractéristiques.

Cette proposition commerciale ne constitue en aucun cas un engagement ferme et définitif de La Banque Postale, qui reste notamment soumis à un examen préalable favorable de votre dossier et de la documentation contractuelle et à l'accord de notre Comité National des Risques et des Contreparties.

Cette proposition de financement s'inscrit dans la démarche entreprise par La Banque Postale visant à promouvoir les investissements présentant un impact social positif. A ce titre, les Prêts Sociaux bénéficient d'une bonification de leur taux d'intérêt.

Dans ce cadre, vous trouverez, jointe à la présente proposition, l'Annexe d'information au Prêt Social listant les domaines d'investissements éligibles au Prêt Social.

- Emprunteur : OPH Egletons Habitat (SIREN 271 907 305)
- Objet du financement : Financer la réhabilitation du bâtiment pour le CFCTP en foyer d'habitation
- Montant du financement : 761 289,00 €
- Durée du financement : 19 ans
- Période de disponibilité : sous 2 mois
 - o Date de début : entrée en vigueur du contrat
 - o Date de fin : 08/08/2025
- Période d'amortissement :
 - o Amortissement : 19 ans
 - o Taux : Livret A préfixé + 0,60% l'an
 - o Base de calcul des intérêts : 30/360
 - o Profil d'amortissement : Amortissement constant

Bon pour accord
Le 16.6.25





- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Remboursement anticipé total ou partiel possible à l'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive au taux de 0,50%
- Option de passage à taux fixe : Oui, possible à partir de la 3^e année d'amortissement et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.
- Commission d'engagement : 0.10%
- Déblocage : En une fois sur le compte de versement
- Garanties : Oui
 - Garantie de la ville d'Egletons à hauteur de 50% du montant financé
 - Garantie de la Communauté de Communes Ventadour – Egletons – Monédières à hauteur de 50% du montant financé

La présente proposition a été formulée sous réserve de la production des pièces ci-après qui devront être satisfaisantes pour La Banque Postale :

- Obtention des garanties au profit de La Banque Postale en amont du versement des fonds

Les conditions présentées ci-dessus sont valables 14 jours à compter de la date d'émission du présent document. En conséquence, à défaut de retour signé de votre part pendant ce délai, la présente proposition deviendra nulle et non avenue sauf accord express et écrit de notre part.

La Banque Postale reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette proposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Bon pour accord
le 16.6.25*



Conditions et tarifs des prestations financées :

<https://www.labanquepostale.fr/acteurs-economiques/footer/tarifs.html>



ANNEXE D'INFORMATION AU PRET SOCIAL

Vous avez marqué votre intérêt pour l'offre de Prêt Social de la Banque Postale et nous vous en remercions.

Les Prêts Sociaux de La Banque Postale bénéficient d'un taux d'intérêt bonifié. Ils accompagnent des structures publiques, privées à but non lucratif et des entreprises sociales agréées ESUS pour des projets liés aux domaines d'investissements suivants (liste non exhaustive) :

- **Action sanitaire et sociale** : Etablissement de soins, centre de lutte contre le cancer, EHPAD, Résidence autonomie, établissements pour personnes handicapées ou présentant des difficultés spécifique, établissement d'aide sociale à l'enfance, de petite enfance, de lutte contre la pauvreté, d'aide à la personne ou de sécurité civile, centre de recherches pharmaceutiques ;
- **Cohésion territoriale, logement et accessibilité** : Programme de renouvellement urbain d'un Quartier prioritaire de la Ville, opération de revitalisation de Territoire, construction de logement social, intermédiaire en zone tendue et projets de logements en accession sociale à la propriété ou en Bail Réel Solidaire - hors programme de renouvellement urbain ou ORT, logements étudiants, résidences seniors, habitats inclusifs/partagés et opérations de mise en accessibilité et normes PMR¹ de bâtiments ;
- **Enseignement et formation professionnelle** : Etablissement d'enseignement préélémentaire jusqu'au supérieur et leurs services annexes dont restauration, internat et ramassage scolaire, Institut de formation en soins infirmier ou travail social, Centre de formation des apprentis, Etablissement de service d'aide par le travail, Association ou fondation de soutien à l'éducation ;
- **Développement économique** : Financement de réseaux de Très haut débit (Réseaux d'initiative publique ou zones d'appel à manifestations d'engagements locaux) et Financement de Maisons de services au Public / France Services

Nous vous invitons à vérifier attentivement avec votre interlocuteur La Banque Postale que votre projet fait partie d'une des catégories ci-dessus et respecte les éventuels seuils ou critères d'éligibilité.

La communication de l'Annexe Sociale pertinente dûment complétée, justifiant de l'impact social positif du projet, est une condition à l'entrée en vigueur du Prêt Social. L'intégralité de cette documentation devra impérativement nous être retournée avec les conditions particulières du prêt, signées par votre représentant légal ou son délégataire.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Prêt Social perdra sa bonification et que son taux (ou sa marge) sera majoré de 0,10 % dans les hypothèses suivantes : (i) La Banque Postale ne dispose pas de l'ensemble des indicateurs requis par l'Annexe Sociale, (ii) le crédit est affecté à des projets non-éligibles au Prêt Social, (iii) les indicateurs fournis sont erronés ou un évènement vient remettre en cause toute information que vous avez fournie au titre de l'Annexe Sociale.

Bon pour accord
Le 10.6.25



¹ Personnes à Mobilité Réduite



TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 761 289,00 EUR	Durée du prêt	: 19 ans
		Date de versement	: 08/08/2025

TRANCHE OBLIGATOIRE INDEXÉE SUR LIVRET A DU 08/08/2025 AU 15/08/2044

Périodicité	: Trimestrielle
Mode d'amortissement	: Amortissement constant
Taux d'intérêt annuel	: Livret A assorti d'une marge de 0,60% l'an
Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	15/11/2025	761 289,00	10 016,96	6 153,75	16 170,71
2	15/02/2026	751 272,04	10 016,96	5 634,54	15 651,50
3	15/05/2026	741 255,08	10 016,96	5 559,41	15 576,37
4	15/08/2026	731 238,12	10 016,96	5 484,29	15 501,25
5	15/11/2026	721 221,16	10 016,96	5 409,16	15 426,12
6	15/02/2027	711 204,20	10 016,96	5 334,03	15 350,99
7	15/05/2027	701 187,24	10 016,96	5 258,90	15 275,86
8	15/08/2027	691 170,28	10 016,96	5 183,78	15 200,74
9	15/11/2027	681 153,32	10 016,96	5 108,65	15 125,61
10	15/02/2028	671 136,36	10 016,96	5 033,52	15 050,48
11	15/05/2028	661 119,40	10 016,96	4 958,40	14 975,36
12	15/08/2028	651 102,44	10 016,96	4 883,27	14 900,23
13	15/11/2028	641 085,48	10 016,96	4 808,14	14 825,10
14	15/02/2029	631 068,52	10 016,96	4 733,01	14 749,97
15	15/05/2029	621 051,56	10 016,96	4 657,89	14 674,85
16	15/08/2029	611 034,60	10 016,96	4 582,76	14 599,72
17	15/11/2029	601 017,64	10 016,96	4 507,63	14 524,59
18	15/02/2030	591 000,68	10 016,96	4 432,51	14 449,47
19	15/05/2030	580 983,72	10 016,96	4 357,38	14 374,34
20	15/08/2030	570 966,76	10 016,96	4 282,25	14 299,21
21	15/11/2030	560 949,80	10 016,96	4 207,12	14 224,08
22	15/02/2031	550 932,84	10 016,96	4 132,00	14 148,96
23	15/05/2031	540 915,88	10 016,96	4 056,87	14 073,83
24	15/08/2031	530 898,92	10 016,96	3 981,74	13 998,70
25	15/11/2031	520 881,96	10 016,96	3 906,61	13 923,57
26	15/02/2032	510 865,00	10 016,96	3 831,49	13 848,45
27	15/05/2032	500 848,04	10 016,96	3 756,36	13 773,32
28	15/08/2032	490 831,08	10 016,96	3 681,23	13 698,19
29	15/11/2032	480 814,12	10 016,96	3 606,11	13 623,07
30	15/02/2033	470 797,16	10 016,96	3 530,98	13 547,94





31	15/05/2033	460 780,20	10 016,96	3 455,85	13 472,81
32	15/08/2033	450 763,24	10 016,96	3 380,72	13 397,68
33	15/11/2033	440 746,28	10 016,96	3 305,60	13 322,56
34	15/02/2034	430 729,32	10 016,96	3 230,47	13 247,43
35	15/05/2034	420 712,36	10 016,96	3 155,34	13 172,30
36	15/08/2034	410 695,40	10 016,96	3 080,22	13 097,18
37	15/11/2034	400 678,44	10 016,96	3 005,09	13 022,05
38	15/02/2035	390 661,48	10 016,96	2 929,96	12 946,92
39	15/05/2035	380 644,52	10 016,96	2 854,83	12 871,79
40	15/08/2035	370 627,56	10 016,96	2 779,71	12 796,67
41	15/11/2035	360 610,60	10 016,96	2 704,58	12 721,54
42	15/02/2036	350 593,64	10 016,96	2 629,45	12 646,41
43	15/05/2036	340 576,68	10 016,96	2 554,33	12 571,29
44	15/08/2036	330 559,72	10 016,96	2 479,20	12 496,16
45	15/11/2036	320 542,76	10 016,96	2 404,07	12 421,03
46	15/02/2037	310 525,80	10 016,96	2 328,94	12 345,90
47	15/05/2037	300 508,84	10 016,96	2 253,82	12 270,78
48	15/08/2037	290 491,88	10 016,96	2 178,69	12 195,65
49	15/11/2037	280 474,92	10 016,96	2 103,56	12 120,52
50	15/02/2038	270 457,96	10 016,96	2 028,43	12 045,39
51	15/05/2038	260 441,00	10 016,96	1 953,31	11 970,27
52	15/08/2038	250 424,04	10 016,96	1 878,18	11 895,14
53	15/11/2038	240 407,08	10 016,96	1 803,05	11 820,01
54	15/02/2039	230 390,12	10 016,96	1 727,93	11 744,89
55	15/05/2039	220 373,16	10 016,96	1 652,80	11 669,76
56	15/08/2039	210 356,20	10 016,96	1 577,67	11 594,63
57	15/11/2039	200 339,24	10 016,96	1 502,54	11 519,50
58	15/02/2040	190 322,28	10 016,96	1 427,42	11 444,38
59	15/05/2040	180 305,32	10 016,96	1 352,29	11 369,25
60	15/08/2040	170 288,36	10 016,96	1 277,16	11 294,12
61	15/11/2040	160 271,40	10 016,96	1 202,04	11 219,00
62	15/02/2041	150 254,44	10 016,96	1 126,91	11 143,87
63	15/05/2041	140 237,48	10 016,96	1 051,78	11 068,74
64	15/08/2041	130 220,52	10 016,96	976,65	10 993,61
65	15/11/2041	120 203,56	10 016,96	901,53	10 918,49
66	15/02/2042	110 186,60	10 016,96	826,40	10 843,36
67	15/05/2042	100 169,64	10 016,96	751,27	10 768,23
68	15/08/2042	90 152,68	10 016,96	676,15	10 693,11
69	15/11/2042	80 135,72	10 016,96	601,02	10 617,98
70	15/02/2043	70 118,76	10 016,96	525,89	10 542,85
71	15/05/2043	60 101,80	10 016,96	450,76	10 467,72
72	15/08/2043	50 084,84	10 016,96	375,64	10 392,60
73	15/11/2043	40 067,88	10 016,96	300,51	10 317,47
74	15/02/2044	30 050,92	10 016,96	225,38	10 242,34
75	15/05/2044	20 033,96	10 016,96	150,25	10 167,21
76	15/08/2044	10 017,00	10 017,00	75,13	10 092,13

Bon pour accord,
Le 16.6.25





TOTAL	761 289,00	220 266,30	981 555,30
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement. L'attention du client est donc appelée sur le fait que le montant des intérêts qui sera dû en exécution du contrat de prêt envisagé dans le cadre de la présente offre, ne sera déterminé qu'à chaque échéance selon la valeur de l'index Livret A en application des stipulations de taux d'intérêt dudit contrat s'il est conclu.

Le calcul des intérêts et des échéances a été réalisé sur la base d'un index Livret A cristallisé à 2,40%.

L'emprunteur est informé que le montant de chaque échéance d'intérêts lui sera communiqué dans un avis d'échéance envoyé avant chaque date d'échéance. Cet avis d'échéance indiquera le montant total de l'échéance à régler en capital et intérêts.

*Don pour accord,
Le 16.6.25*

